



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Observatoire

DES COMMUNES DE MARTINIQUE

2024



© Luc Migozzi

#MondeEnCommun

INTRODUCTION



Editorial

Pour cette cinquième édition de l'Observatoire des communes de Martinique, l'Agence Française de Développement (AFD) a conservé un format synthétique et visuellement engageant qui avait rencontré un vif succès précédemment, en mettant l'accent sur la précision et la clarté des données financières.

Cette édition met en avant les finances des communes pour 2023, illustrées par des infographies et des études de cas pertinentes, tout en favorisant le dialogue avec les élus et en informant le public. Les annexes incluent les données de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) sous forme de tableaux comparatifs, facilitant l'analyse des dynamiques territoriales.

Nouveauté cette année, l'intégration des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) offre une vision plus complète du paysage des collectivités locales martiniquaises. Ces structures, gérant des compétences clés comme les déchets, l'eau et l'assainissement, sont essentielles à l'organisation des services publics intercommunaux.

Pour faciliter la compréhension de ces données, un glossaire complet est annexé au document, et une Foire Aux Questions (FAQ) permet de répondre aux interrogations les plus fréquentes. Le tout est structuré de manière simple et pédagogique, garantissant ainsi une appropriation fluide des concepts par tous les publics.

L'Observatoire s'inscrit dans l'engagement permanent de l'AFD à soutenir les collectivités locales dans la réalisation de leurs projets d'investissement. Il vise à offrir aux élus une perspective stratégique sur les finances publiques locales, alignée sur les objectifs de développement durable. Nous restons convaincus que c'est en approfondissant la connaissance et la gestion des finances locales que les collectivités territoriales martiniquaises pourront pleinement contribuer au développement du territoire, un objectif que nous soutenons avec la même détermination année après année.

Guillaume CHIRON

Directeur de l'agence AFD en Martinique

Méthodologie de l'Observatoire



L'Observatoire des communes de 2024 se concentre sur les 34 communes de Martinique et analyse l'exercice 2023, tout en intégrant cette année une nouveauté importante : l'analyse des finances des trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) martiniquais, la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM), la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (CAESM) et la Communauté d'Agglomération du Pays Nord de la Martinique (CAP Nord). Cette extension vise à offrir une vision plus complète des dynamiques financières territoriales en prenant en compte le rôle clé joué par ces entités intercommunales.

Nous avons maintenu notre approche comparative des finances communales des territoires d'outre-mer, exprimées en euros par habitant. Cette méthode permet de neutraliser les effets démographiques et facilite une standardisation des données, rendant l'analyse plus équitable entre les territoires.

Les données financières traitées proviennent des ressources financières et comptables publiées par l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL). Les jeux de données analysés incluent les budgets principaux, les budgets annexes des communes, ainsi que ceux des EPCI, avec une neutralisation des flux croisés afin de garantir une représentation fidèle des mouvements financiers.



34 communes

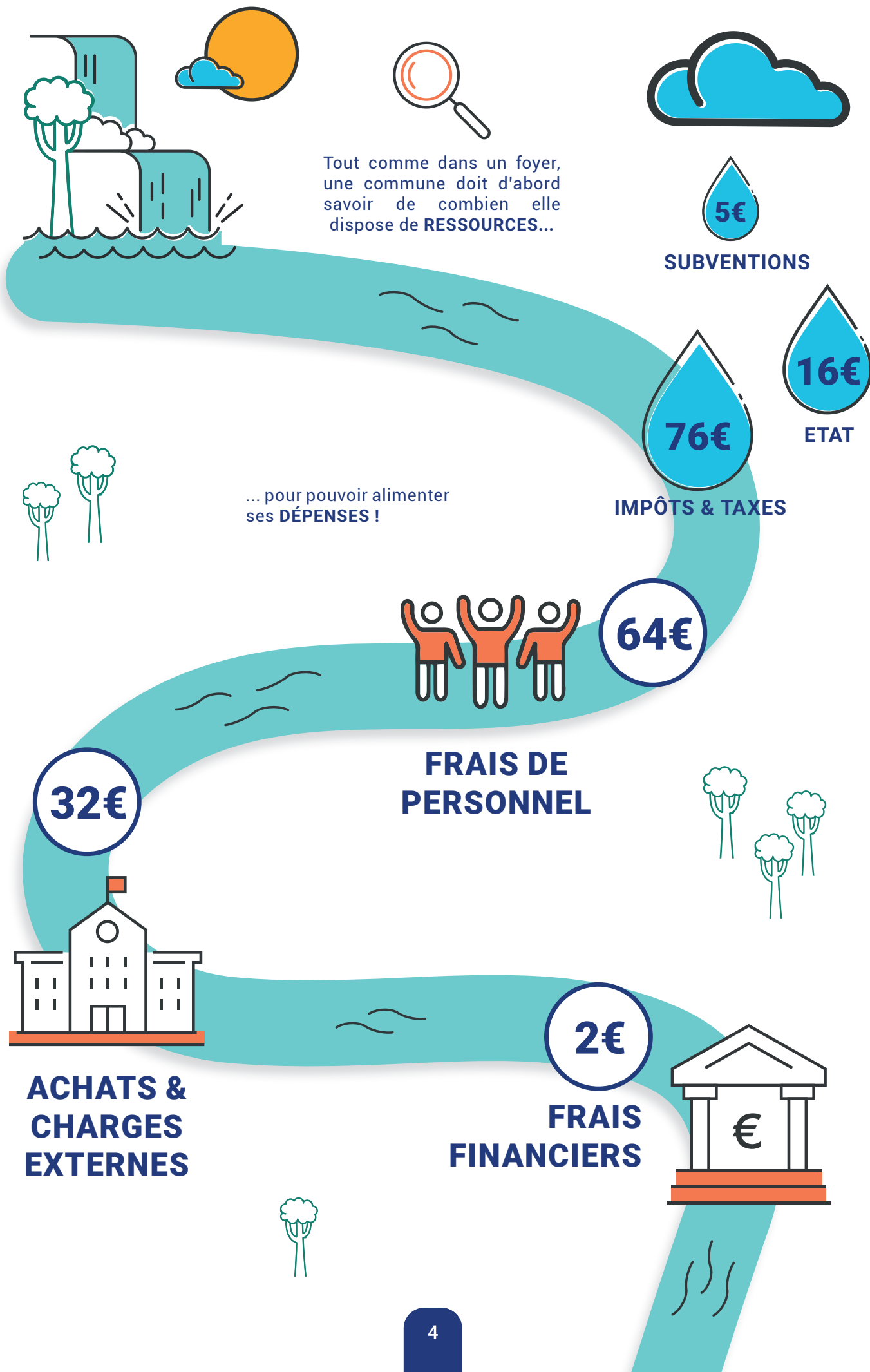


3 EPCI



Exercice 2023

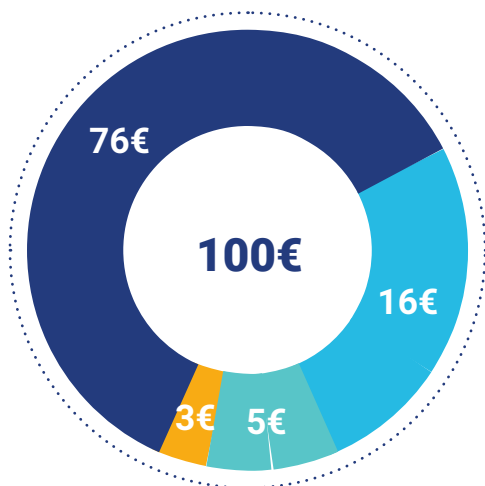




Lorsqu'une commune reçoit 100€, d'où viennent-ils ?



Les recettes de fonctionnement représentent **l'argent qu'une commune reçoit pour couvrir ses dépenses courantes**. Cet argent provient principalement des **impôts et taxes** (taxe foncière, octroi de mer, taxe sur les carburants, etc.) et des **dotations versées par l'État**.



- Impôts et taxes
- Subventions reçues
- Dotation de l'Etat
- Divers

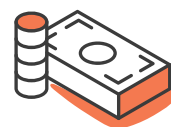
Près de 80%

des ressources des communes proviennent des impôts et taxes. **L'octroi de mer**, une taxe ultramarine qui poursuit l'objectif de protéger l'économie locale, représente près de 50% des impôts et taxes.

+6%

des sommes d'argent versées par l'Etat aux communes pour les aider dans leur fonctionnement, par rapport à 2021. Cet argent peut servir, par exemple, à équilibrer les finances entre les différentes collectivités (on parle de « péréquation ») ou à équilibrer la perte de certaines recettes fiscales (on parle de « compensation »).

Lorsqu'une commune dépense 100€, où vont-ils ?



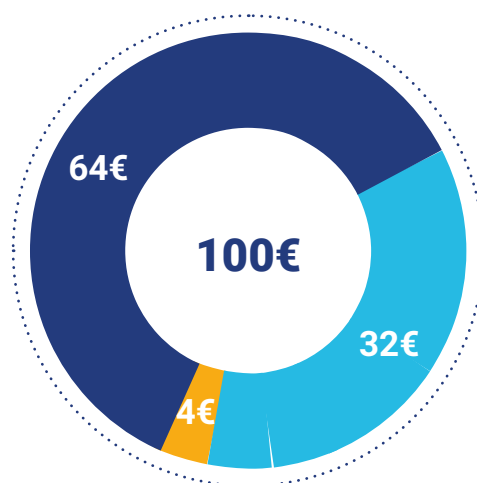
Les dépenses de fonctionnement d'une commune font référence à **l'ensemble des dépenses nécessaires pour assurer son fonctionnement courant**. Cela englobe par exemple les salaires des agents, les subventions accordées aux associations, les services rendus à la population (comme l'éclairage public, l'entretien des routes, la gestion des écoles, l'animation sociale et culturelle, etc.).

Plus de 60%

des dépenses des communes est dédié aux **frais de personnel**, couvrant la rémunération des agents et les coûts associés. Cette **gestion représente un défi** pour les communes, car réduire ces dépenses est long et complexe en raison des règles de la fonction publique territoriale. En 2023, une hausse de près de 5% par rapport aux années précédentes a été observée.

+10%

des **achats et dépenses externes** des communes martiniquaises qui représentent **toutes les dépenses qu'elles effectuent pour acheter des biens ou des services venant de l'extérieur** (eau, électricité, frais de réparation, factures de téléphone, loyer, etc.). Ce sont donc tous les coûts liés à leur fonctionnement quotidien, hors salaires des agents.



- Frais de personnel
- Achats et charges externes
- Divers



UNE ÉPARGNE...

Lorsque l'on parle d'épargne, on fait référence à **l'argent mis de côté pour financer ses investissements après avoir tenu compte de toutes les dépenses**. L'argent que vous économisez est, en essence, votre « épargne ».



...POUR PRÉPARER L'AVENIR

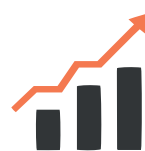
En plus de l'épargne, une commune peut mobiliser d'autres recettes pour **financer ses projets d'investissement**.

Ces projets peuvent inclure la construction de bâtiments publics (mairie, école, stade), l'aménagement de l'espace public (salle des fêtes, front de mer) ou l'achat de matériel durable (voitures pour la police municipale).



UNE PREMIÈRE !

En 2023, **l'épargne des communes redevient positive** après plusieurs années de déficit, principalement grâce à une hausse des recettes, notamment des impôts, et à la stabilisation des dépenses après les fortes augmentations de 2021 et 2022. Cette amélioration résulte davantage d'une conjoncture favorable que d'efforts de gestion particuliers.



+113%

D'INVESTISSEMENT

supplémentaire par rapport aux années précédentes. Ces dépenses ont presque doublé par rapport à 2021, atteignant 119 millions d'euros. Cette augmentation des moyens d'investissement illustre une volonté de relancer les projets d'aménagement sur le territoire.



18% DE TAUX D'EFFORT

Les revenus d'une commune, tout comme ceux d'un foyer, déterminent sa capacité à financer des projets importants, tels que la construction d'écoles ou l'amélioration des infrastructures. On admettra facilement que plus les ressources d'une commune sont élevées, plus elle pourra investir pour son développement.

On souligne le faible niveau d'investissement des communes (18%) par rapport à leur capacité, ce qui peut être interprété comme un signe d'une volonté de limiter l'endettement, mais aussi d'une certaine réticence au risque.

Les communes de Martinique sont-elles trop endettées ?



L'encours de dette

L'encours de dette d'une commune représente tout l'argent que la commune doit rembourser.

Cela inclut généralement des prêts qu'elle a contracté pour financer des projets d'investissement, comme la construction ou la rénovation d'équipements publics (écoles, routes, stade, médiathèque, etc.), ainsi que toutes autres formes d'emprunts. Pour comprendre simplement, on peut comparer cela à une situation personnelle : si vous remboursez un prêt immobilier pour votre maison, une voiture ou les réparations liées au dernier cyclone, etc., l'ensemble de ces sommes que vous devez encore rembourser constitue votre encours de dette.



330 millions d'euros

de dette dans l'ensemble des communes de Martinique fin 2023, soit un recul de 12 millions d'euros par rapport à 2022



6 ans

pour rembourser complètement toutes les dettes des communes en utilisant uniquement l'épargne, bien en dessous du seuil d'alerte fixé à 9 ans.



Si la dette par habitant en Martinique baisse régulièrement, **elle reste importante par rapport à celle d'autres territoires d'outre-mer.**

ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

Renforcer la gestion financière des communes pour soutenir le développement durable en Martinique

La cinquième édition de l'Observatoire met en lumière **une amélioration notable** de la santé financière des communes de Martinique. Après plusieurs années marquées par des difficultés, notamment dans le contexte du Covid-19, les communes ont su renforcer leur situation budgétaire, avec une épargne en hausse et une maîtrise plus rigoureuse de l'endettement. Cette dynamique positive offre des perspectives encourageantes.

Cependant, **les frais de personnel** continuent de représenter la part la plus importante des dépenses de fonctionnement. Bien que cela témoigne de l'engagement des communes à maintenir **un service public de qualité**, cette structure de dépenses limite les possibilités d'investissement dans des projets structurants. La fiscalité, notamment portée par l'octroi de mer, reste dynamique, mais elle doit désormais se traduire par des investissements, attendus par les citoyens qui souhaitent voir des retours concrets sur leurs contributions fiscales et une amélioration de leur qualité de vie.

Malgré l'amélioration du **taux d'effort** des communes en matière d'investissement, celui-ci reste trop faible pour répondre pleinement aux enjeux de **développement durable du Territoire**. Il est crucial que les recettes fiscales servent également à concrétiser des projets structurants aux bénéfices des citoyens. Le consentement à l'impôt doit aller au-delà de la seule solidarité pour inclure des bénéfices tangibles en termes de développement économique, social et environnemental.

Dans ce contexte, les communes doivent consolider et concrétiser les efforts réalisés, en augmentant leur capacité à investir tout en maintenant un équilibre budgétaire sain.

Quel est le rôle des intercommunalités (EPCI) ?



Les intercommunalités

Les intercommunalités, officiellement appelées **Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)**, sont des regroupements de communes qui mettent en commun certaines compétences pour mieux gérer des services ou des infrastructures à l'échelle d'un territoire plus large. L'idée est simple : certaines questions, comme la gestion de l'eau ou des transports, dépassent souvent les capacités ou les limites d'une seule commune. **En unissant leurs forces, les communes peuvent ainsi mieux répondre aux besoins de leurs habitants et réaliser des économies d'échelle.**



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & PROMOTION DU TOURISME

Les EPCI en Martinique impulsent le développement économique en soutenant les entreprises locales et en créant des emplois. Ils coordonnent également la promotion des sites touristiques et le développement d'infrastructures, renforçant ainsi l'attractivité et l'identité de la région.



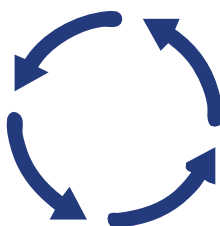
URBANISME & AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Les EPCI sont responsables de l'aménagement et du développement équilibré du territoire, en définissant des plans locaux d'urbanisme intercommunaux et en veillant à l'harmonisation des projets d'infrastructure. Cela permet de mieux planifier l'utilisation de l'espace public et des terrains.



TRANSPORT PUBLIC

Les EPCI coordonnent le développement et la gestion des réseaux de transport public. En Martinique, c'est l'autorité organisatrice **Martinique Transport** qui supervise les services de bus, tramway et autres modes de transport public, facilitant la mobilité sur l'île.



ÉNERGIE

L'électrification des territoires, y compris le raccordement des habitations et infrastructures, fait partie des compétences des EPCI. En Martinique, c'est **le Syndicat Mixte d'Électricité de la Martinique (SMEM)** qui prend en charge cette mission.



GESTION DES DÉCHETS

Les EPCI gèrent la collecte, le traitement et la valorisation des déchets à travers des structures spécialisées comme le **Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD)**.

L'objectif est d'assurer une gestion efficace des déchets tout en préservant l'environnement.



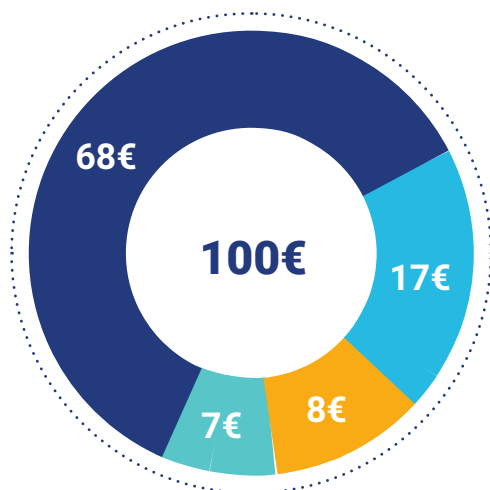
EAU & ASSAINISSEMENT

Les EPCI assurent la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, des services essentiels. En Martinique, ces compétences sont principalement exercées par des acteurs comme **ODYSSI, la Société Martiniquaise de l'Eau (SME) ou la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR)**.

Lorsqu'un EPCI reçoit 100€, d'où viennent-ils ?



Les recettes de fonctionnement des EPCI regroupent **l'ensemble des ressources nécessaires pour financer les dépenses courantes**. Ces recettes proviennent principalement des contributions fiscales (comme la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la cotisation foncière des entreprises), des dotations de l'État, ainsi que d'autres produits financiers, tels que les subventions et les contributions des communes membres.



+12%

des produits issus des impôts et taxes par rapport à 2021. Parmi ces taxes, la plus importante est la **contribution des entreprises**, qui représente plus de 50% des recettes fiscales et qui cible les activités économiques locales.

Près de 20%

des ressources des EPCI viennent des sommes d'argent versées par l'Etat pour compenser les inégalités fiscales entre territoires et soutenir les projets de développement local.

● Impôts et taxes ● Dotation de l'Etat ● Ventes de biens et services ● Divers

Lorsqu'un EPCI dépense 100€, où vont-ils ?



Les dépenses de fonctionnement des EPCI couvrent **les coûts nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires**, incluant les salaires des agents, les subventions aux structures intercommunales, ainsi que la gestion des services publics comme la collecte des déchets, l'entretien des infrastructures, et la gestion de l'eau.

Plus de 40%

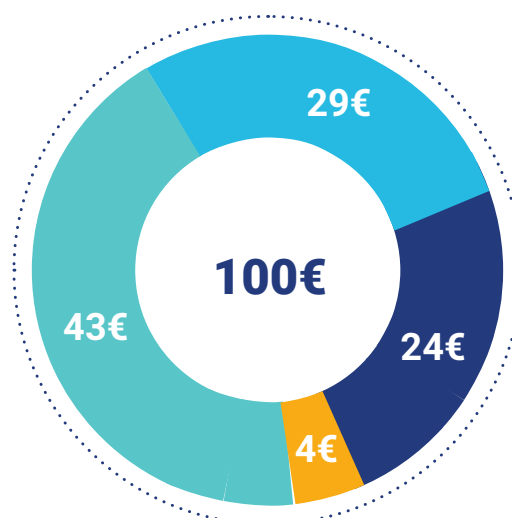
des dépenses des EPCI est dédié aux achats et charges externes, un poste qui regroupe l'acquisition de petits matériels, les loyers, les frais d'entretien, les coûts de communication, ainsi que la sous-traitance de prestations de services.

+9%

des aides et subventions versées à des partenaires externes, par rapport à 2021. Ces dépenses reflètent l'engagement des EPCI à collaborer avec des structures spécialisées pour améliorer la qualité des services rendus aux habitants.

Seulement 29%

des dépenses de fonctionnement des EPCI concernent les frais de personnel, en raison de la gestion de services mutualisés nécessitant moins d'agents.



● Achats et charges externes ● Aides et subventions
● Frais de personnel ● Divers

Les EPCI de Martinique ont-ils les moyens d'investir ?



Après avoir pris en compte l'ensemble des dépenses, **les EPCI ont réussi à dégager une épargne en nette amélioration par rapport aux années précédentes.** Cela reflète une meilleure gestion des ressources et de l'allocation des dépenses, permettant ainsi aux EPCI de renforcer leur capacité d'autofinancement pour investir dans des projets structurants pour le territoire.



Malgré les progrès réalisés, **le taux d'effort des EPCI reste faible (18 %)**, ce qui montre qu'ils n'investissent pas suffisamment au regard de leurs capacités. La marge de manœuvre pour financer de nouveaux projets structurants reste donc importante.»



100 millions d'euros

de dette dans l'ensemble des EPCI de Martinique fin 2023, soit un recul de 2,5 millions d'euros par rapport à 2022.



4 ans

pour rembourser complètement toutes les dettes des EPCI en utilisant uniquement l'épargne, bien en dessous du seuil d'alerte fixé à 9 ans.

ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES

Renforcer les investissements publics pour contribuer à la transition écologique et à la lutte contre les inégalités

En 2023, les finances des communes et des EPCI de Martinique connaissent **une amélioration significative**, renforçant leur capacité à investir dans le développement du territoire. Cette situation offre une opportunité unique pour ces collectivités : investir dans **des projets structurants** dans leurs champs de compétences, tels que la transition écologique, l'aménagement du territoire ou encore le développement économique. Ces investissements pourraient répondre aux défis majeurs auxquels la Martinique est confrontée, notamment l'évolution démographique et le vieillissement de la population, l'attractivité du territoire pour sa jeunesse, l'amélioration de la qualité de vie des habitants et la lutte contre les inégalités sociales.

En outre, les EPCI jouent un rôle essentiel dans la coordination des actions locales et le développement de projets intercommunaux. Leur capacité à fédérer les communes autour de **projets communs** peut être un levier pour répondre aux enjeux démographiques, économiques et environnementaux du territoire. Cela permettrait de renforcer leur rôle en tant que moteurs du **développement durable et inclusif de la Martinique**.

Annexe n°1 : Glossaire

Achats et charges externes : Ces dépenses comprennent tous les achats et services extérieurs nécessaires au fonctionnement quotidien de la collectivité, comme les frais de maintenance, les fournitures, les factures d'électricité, et les services sous-traités. Elles font partie intégrante des dépenses de fonctionnement des collectivités.

CACEM, CAESM, CAP Nord : Les trois EPCI de la Martinique. La CACEM couvre le centre de l'île, la CAESM l'espace sud, et CAP Nord le nord. Ces structures coordonnent des services et projets pour leurs communes membres.

Charges financières : Les charges financières sont les coûts associés aux emprunts contractés par une collectivité, principalement les intérêts.

Dépenses d'équipement : Les dépenses d'équipement désignent les investissements en biens matériels durables, tels que les bâtiments, les infrastructures et les installations nécessaires au fonctionnement des services publics. Elles sont essentielles pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants.

Dépenses de fonctionnement : Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des frais nécessaires pour le bon fonctionnement d'une commune ou d'un EPCI. Cela inclut les salaires du personnel, les coûts des fournitures, les frais de gestion des services publics (comme la collecte des déchets), et les subventions accordées aux associations. Ces dépenses sont récurrentes et essentielles à la vie de la collectivité.

Recettes de fonctionnement : Ce sont les ressources financières que les communes et EPCI perçoivent chaque année pour couvrir leurs dépenses courantes. Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des impôts locaux, des dotations de l'État, et parfois de la vente de services ou de subventions spécifiques. Elles sont utilisées pour les dépenses quotidiennes de la collectivité.

Dépenses d'investissement : Ces dépenses sont destinées au développement et à l'amélioration des infrastructures et des équipements publics locaux. Les dépenses d'investissement comprennent, par exemple, la construction de bâtiments publics (écoles), la rénovation d'infrastructures existantes, et l'achat de biens durables comme les véhicules ou le mobilier urbain.

Dotation de l'État : Les dotations de l'État sont des subventions versées aux collectivités locales pour soutenir leurs activités et équilibrer les ressources entre les territoires. Ces fonds peuvent compenser les disparités fiscales ou être affectés à des projets spécifiques, permettant aux collectivités de remplir leurs missions de service public malgré des ressources locales limitées.

Encours de dette : L'encours de dette représente le montant total des emprunts en cours de remboursement par une commune ou un EPCI. Ce montant inclut les prêts contractés pour financer des investissements, comme les travaux de construction ou de modernisation d'infrastructures, et permet de suivre l'endettement de la collectivité.

Épargne : L'épargne représente la capacité financière d'une commune ou d'un EPCI à investir dans des projets, une fois les dépenses courantes déduites des recettes. C'est une mesure de la solidité financière qui indique si la collectivité peut financer ses investissements sans emprunter, favorisant ainsi son autonomie financière.

FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) : Le FCTVA est un mécanisme qui permet aux collectivités locales de se faire rembourser la TVA sur leurs dépenses d'investissement. Ce remboursement réduit le coût des projets d'infrastructure, ce qui permet aux collectivités d'investir davantage dans le développement de leur territoire.

Impôts et taxes : Les impôts et taxes sont la principale source de financement des collectivités. Ils comprennent notamment, l'octroi de mer, la taxe foncière et la cotisation foncière des entreprises, qui permettent de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement, et de répondre aux besoins de la population.

Octroi de mer : L'octroi de mer est une taxe appliquée sur les produits importés en Martinique et dans d'autres territoires d'outre-mer. Elle vise à protéger les industries locales de la concurrence extérieure et constitue une source de financement importante pour les collectivités locales.

OFGL (Observatoire des finances et de la gestion publique locales) : L'OFGL est une entité nationale qui collecte et publie des données financières sur les collectivités locales, telles que les communes et les EPCI. Ses rapports fournissent une vision claire et comparative des finances publiques locales, permettant aux décideurs et citoyens de mieux comprendre la gestion des ressources territoriales.

Péréquation : La péréquation est un dispositif de redistribution des ressources entre les collectivités locales. Elle vise à réduire les inégalités de richesse en transférant des fonds des collectivités les plus favorisées vers celles ayant des ressources limitées, permettant ainsi un équilibre territorial plus juste.

Subventions d'équipement : Les subventions d'équipement sont des aides financières allouées par l'État ou d'autres organismes pour financer les investissements des collectivités locales. Elles sont souvent destinées à des projets précis, comme la construction d'infrastructures, et soutiennent le développement des territoires.

Taux d'effort : Le taux d'effort est un indicateur qui met en relation les dépenses d'une commune avec ses ressources annuelles. Les grandes villes, avec plus de recettes, tendent à investir davantage pour répondre aux besoins de leurs habitants et stimuler leur croissance. Ce taux aide à comprendre si une commune finance suffisamment ses investissements au regard des ressources qu'elle perçoit chaque année.

Annexe n°2 : Foire Aux Questions (FAQ)

1. Qu'est-ce que l'Observatoire des communes de Martinique ? L'Observatoire est un document qui présente et analyse les finances des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Martinique. Il utilise un langage pédagogique pour faciliter la compréhension de tous.

2. Pourquoi est-il important de comprendre les finances locales ? Comprendre les finances de sa commune ou de son EPCI permet de savoir comment sont utilisées les ressources publiques, de suivre les projets financés et de participer activement à la vie citoyenne.

3. Comment les communes et les EPCI de Martinique sont-ils soutenus ? Ils bénéficient d'un soutien important de l'État, la CTM et de l'Union européenne à travers des subventions, mais aussi parfois par le biais d'une assistance technique.

4. Pourquoi le niveau d'investissement est-il considéré comme trop faible ? Le niveau d'investissement en Martinique est inférieur à celui d'autres territoires ultramarins et de la France hexagonale. Un investissement insuffisant peut freiner le développement économique et l'amélioration des infrastructures locales.

5. Qu'est-ce que le taux d'effort et quelle est son importance ? Le taux d'effort est le rapport entre les dépenses d'investissement hors emprunt et les recettes réelles de fonctionnement. Un taux faible, comme les 18% observés en Martinique, indique un niveau d'investissement trop peu important par rapport à la capacité des collectivités et leurs ressources.

6. Comment les dépenses de personnel affectent-elles les finances locales ? Les dépenses de personnel représentent une part importante des dépenses de fonctionnement. Si elles sont trop élevées, elles réduisent la capacité de la commune ou de l'EPCI à investir dans des projets d'investissement essentiels.

7. À quoi servent les impôts locaux que je paie chaque année ? Les impôts locaux financent le fonctionnement des services publics (éducation, voirie, déchets, etc.) et les investissements dans les infrastructures locales. Une gestion efficace de ces fonds est cruciale pour le bien-être de la communauté.

8. Comment puis-je savoir si ma commune utilise efficacement ses ressources ? Vous pouvez consulter les rapports financiers de votre commune ou de votre EPCI, disponibles en mairie ou en ligne. L'Observatoire fournit également des analyses comparatives pour mieux comprendre la situation financière locale.

9. Comment les citoyens peuvent-ils influencer le budget communal ? En participant aux réunions publiques, en s'informant sur les projets locaux et en exprimant leurs opinions auprès des élus, les citoyens peuvent contribuer à orienter les priorités budgétaires de leur commune et des EPCI.

10. Où puis-je trouver plus d'informations sur les finances locales ? L'Observatoire des communes et des EPCI de Martinique est disponible en ligne et fournit des informations détaillées. Vous pouvez également vous rapprocher de votre mairie pour obtenir des documents spécifiques.

11. Qu'est-ce qu'un EPCI et quel est son rôle en Martinique ? Un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) est une structure regroupant plusieurs communes pour mutualiser des services et mener des projets communs. En Martinique, les EPCI jouent un rôle clé dans le développement local en gérant des compétences comme l'aménagement du territoire, le transport ou la gestion des déchets.

12. Les EPCI de Martinique font-ils face aux mêmes défis financiers que les communes ? Oui, les EPCI partagent des défis similaires, tels qu'un niveau d'investissement trop faible. Ils doivent également optimiser l'utilisation des fonds disponibles pour améliorer les services publics et les infrastructures.

13. Comment l'épargne des communes et des EPCI a-t-elle évolué récemment ? L'épargne, qui représente la capacité à financer des investissements sans recourir à l'emprunt, s'est améliorée pour les communes et les EPCI de Martinique. Cette amélioration indique une meilleure gestion des dépenses de fonctionnement, libérant ainsi des ressources pour l'investissement.

14. Pourquoi est-il important d'augmenter le niveau d'épargne des collectivités locales ? Un niveau d'épargne plus élevé permet aux communes et aux EPCI de financer davantage de projets sans s'endetter. Cela renforce leur autonomie financière et leur capacité à investir dans des infrastructures et des services bénéfiques pour la population.

15. Quel est le niveau d'endettement des communes et des EPCI en Martinique ? Le niveau d'endettement varie selon les collectivités, mais globalement, il reste maîtrisé. Un endettement raisonnable est acceptable s'il finance des investissements productifs, mais un endettement excessif peut limiter la capacité future d'investissement.

16. Comment l'endettement affecte-t-il la capacité d'investissement des communes et des EPCI ? Un endettement élevé peut réduire la marge de manœuvre financière des collectivités, les obligeant à consacrer une part importante de leurs ressources au remboursement des emprunts plutôt qu'à de nouveaux investissements.

17. Comment les citoyens peuvent-ils s'impliquer dans les décisions financières des EPCI ? Les citoyens peuvent assister aux conseils communautaires, participer aux consultations publiques et s'informer sur les projets en cours. En exprimant leurs besoins et leurs préoccupations, ils peuvent influencer les priorités budgétaires des EPCI.

Annexe n°3 : Données OFGL*-Communes

	MARTINIQUE		GUADELOUPE		GUYANE	
Population totale	365 734	-1%	388 727	-0,3%	287 355	+1,2%
Nombre de communes	34		32		22	
2023	€/hab.	Évolution**	€/hab.	Évolution	€/hab.	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 614 €	-1,0%	1 615 €	+2,3%	1 288 €	+3,1%
Achats et charges externes	245 €	+13,2%	263 €	+1,7%	313 €	+4,9%
Frais de personnel	1 043 €	-5,6%	1 113 €	+3,9%	792 €	+3,8%
Charges financières	29 €	+12,2%	25 €	+13,1%	10 €	-11,7%
Dépenses d'intervention	260 €	+6,5%	171 €	-1,8%	138 €	-1,3%
Autres dépenses de fonctionnement	37 €	-5,1%	42 €	-17,2%	35 €	-6,3%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	1 768 €	+4,1%	1 842 €	+6,1%	1 396 €	+4,5%
Impôts et taxes	1 353 €	+6,1%	1 382 €	+5,4%	921 €	+2,2%
Octroi de mer	667 €	+6,4%	617 €	+3,8%	484 €	+3,5%
Concours de l'État	285 €	+1,7%	288 €	+2,4%	385 €	+13,6%
Subventions reçues	70 €	+1,0%	45 €	+7,0%	34 €	-11,6%
Ventes de biens et services	23 €	+4,3%	36 €	-8,4%	25 €	-15,6%
Autres recettes de fonctionnement	37 €	+6,7%	91 €	+45,6%	31 €	+13,8%
Épargne brute (3) = (2) - (1)	154 €	+176,0%	227 €	+43,5%	108 €	+25,9%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	326 €	+47,8%	318 €	+32,5%	420 €	+32,5%
Dépenses d'équipement	306 €	+57,5%	294 €	+31,0%	413 €	+33,0%
Subventions d'équipement versées	13 €	-34,3%	4 €	-60,6%	2 €	-58,0%
Autres dépenses d'investissement	7 €	+8,6%	20 €	+237,9%	5 €	+153,8%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	224 €	+23,2%	305 €	+61,1%	363 €	+1,3%
FCTVA	28 €	+10,1%	33 €	-17,6%	53 €	+4,3%
Dotations et subventions d'équipement	156 €	+19,4%	177 €	+54,5%	298 €	+9,1%
Autres recettes d'investissement	41 €	+54,3%	95 €	+172,5%	12 €	-65,1%
TAUX D'EFFORT	18%	+51%	17%	+24%	30%	+27%

	LA RÉUNION		MAYOTTE		FRANCE HEXAGONALE	
Population totale	872 635	+0,2%	309 901	+3,5%	66 473 856	+0,2%
Nombre de communes	24		17		34 836	
2023	€/hab.	Évolution	€/hab.	Évolution	€/hab.	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	1 431 €	+3,9%	752 €	+1,9%	1 178 €	+4,6%
Achats et charges externes	251 €	+7,5%	146 €	+1,1%	327 €	+7,8%
Frais de personnel	919 €	+2,9%	480 €	+1,5%	623 €	+3,4%
Charges financières	28 €	+25,9%	4 €	+48,1%	25 €	+15,7%
Dépenses d'intervention	202 €	+3,2%	102 €	+5,0%	153 €	+3,4%
Autres dépenses de fonctionnement	31 €	-4,3%	21 €	-4,6%	50 €	-1,1%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	1 647 €	+4,8%	819 €	+3,1%	1 404 €	+4,9%
Impôts et taxes	1 221 €	+5,4%	384 €	+1,3%	910 €	+6,2%
Octroi de mer	463 €	+4,8%	275 €	-1,6%	0 €	-
Concours de l'État	274 €	+5,3%	361 €	+5,2%	226 €	+2,6%
Subventions reçues	78 €	-3,8%	51 €	-10,0%	63 €	+3,5%
Ventes de biens et services	51 €	+11,7%	6 €	+36,8%	139 €	+1,5%
Autres recettes de fonctionnement	23 €	-10,7%	17 €	+52,1%	66 €	+3,9%
Épargne brute (3) = (2) - (1)	216 €	+11,1%	68 €	+19,3%	226 €	+6,5%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	561 €	+49,8%	597 €	+32,6%	413 €	+8,1%
Dépenses d'équipement	518 €	+54,9%	585 €	+31,2%	377 €	+8,8%
Subventions d'équipement versées	17 €	+17,2%	4 €	+554,5%	23 €	+4,8%
Autres dépenses d'investissement	25 €	+0,4%	8 €	+125,8%	13 €	-5,7%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	268 €	+37,0%	377 €	+9,9%	186 €	+3,7%
FCTVA	41 €	+13,8%	42 €	-19,3%	43 €	+2,6%
Dotations et subventions d'équipement	187 €	+47,3%	327 €	+13,3%	104 €	+8,0%
Autres recettes d'investissement	40 €	+22,7%	7 €	+296,0%	39 €	-5,2%
TAUX D'EFFORT	34%	+43%	73%	+29%	29%	+3,0%

* Données issues de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales

** Evolution de 2022 à 2023

Annexe n°3 : Données OFGL-EPCI

	MARTINIQUE		GUADELOUPE		GUYANE	
Population totale	365 734	-1%	388 727	-0,3%	287 355	+1,2%
Nombre d'EPCI	3		6		4	
2023	€/hab.	Évolution	€/hab.	Évolution	€/hab.	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	565 €	+4,1%	540 €	+17,4%	326 €	+2,8%
Achats et charges externes	244 €	+5,4%	225 €	-0,1%	212 €	+4,6%
Frais de personnel	164 €	+4,2%	128 €	+2,0%	82 €	+13,7%
Charges financières	7 €	+34,9%	9 €	+87,1%	2 €	+32,3%
Dépenses d'intervention	132 €	+5,6%	125 €	+74,9%	18 €	-27,5%
Autres dépenses de fonctionnement	18 €	-24,2%	54 €	+60,5%	11 €	-25,4%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	637 €	+5,7%	577 €	+6,6%	421 €	+8,1%
Impôts et taxes	431 €	+7,7%	416 €	+13,7%	240 €	+11,5%
Octroi de mer	0 €	-	0 €	-	0 €	-
Concours de l'État	107 €	+2,4%	102 €	-1,2%	89 €	-0,6%
Subventions reçues	20 €	+14,8%	35 €	+125,9%	52 €	+25,0%
Ventes de biens et services	45 €	-7,1%	6 €	-26,8%	36 €	+5,3%
Autres recettes de fonctionnement	33 €	+6,2%	18 €	-62,1%	5 €	-50,4%
Épargne brute (3) = (2) - (1)	72 €	+20,0%	37 €	-54,8%	96 €	+30,9%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	113 €	+43,1%	87 €	+19,1%	145 €	+38,0%
Dépenses d'équipement	102 €	+26,8%	65 €	+12,6%	140 €	+36,2%
Subventions d'équipement versées	7 €	-34,0%	8 €	+40,7%	2 €	+23,6%
Autres dépenses d'investissement	5 €	-142,4%	14 €	+45,5%	4 €	+222,5%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 €	-76,7%	38 €	+28,6%	96 €	+53,5%
FCTVA	7 €	-44,1%	7 €	-9,8%	17 €	+24,6%
Dotations et subventions d'équipement	2 €	-94,8%	27 €	+62,1%	75 €	+59,6%
Autres recettes d'investissement	4 €	+101,2%	4 €	-25,2%	3 €	+118,7%
TAUX D'EFFORT	18%	+26%	15%	+5%	34%	+22%

	LA RÉUNION		MAYOTTE		FRANCE HEXAGONALE	
Population totale	872 635	+0,2%	309 901	+3,5%	66 473 856	+0,2%
Nombre d'EPCI	5		5		1 232	
2023	€/hab.	Évolution	€/hab.	Évolution	€/hab.	Évolution
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)	641 €	+8,4%	179 €	+6,0%	644 €	+8,4%
Achats et charges externes	373 €	+10,4%	55 €	+12,9%	251 €	+9,5%
Frais de personnel	127 €	+2,8%	49 €	+31,1%	203 €	+5,7%
Charges financières	20 €	+44,3%	1 €	+558,6%	18 €	+30,9%
Dépenses d'intervention	107 €	+3,7%	53 €	-4,2%	136 €	+6,0%
Autres dépenses de fonctionnement	14 €	+8,7%	21 €	-24,5%	37 €	+15,3%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)	763 €	+8,8%	239 €	+10,3%	809 €	+6,9%
Impôts et taxes	528 €	+12,3%	142 €	+31,7%	425 €	+9,7%
Octroi de mer	0 €	-	0 €	-	0 €	-
Concours de l'État	105 €	-1,4%	72 €	+5,3%	144 €	+2,0%
Subventions reçues	26 €	+4,0%	-1 €	-457,5%	40 €	-2,6%
Ventes de biens et services	89 €	+2,6%	25 €	+14,1%	161 €	+4,1%
Autres recettes de fonctionnement	14 €	+16,2%	2 €	-91,0%	39 €	+21,1%
Épargne brute (3) = (2) - (1)	122 €	+10,6%	60 €	+25,7%	165 €	+1,8%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	269 €	+15,9%	277 €	+112,0%	263 €	+6,0%
Dépenses d'équipement	248 €	+19,8%	265 €	+118,2%	211 €	+8,4%
Subventions d'équipement versées	10 €	-48,1%	11 €	+32,9%	34 €	+8,2%
Autres dépenses d'investissement	11 €	+77,9%	1 €	-21,6%	17 €	-19,1%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	117 €	+34,3%	224 €	+834,3%	91 €	-2,1%
FCTVA	23 €	+60,7%	20 €	+49,0%	18 €	+4,8%
Dotations et subventions d'équipement	90 €	+33,2%	203 €	+1902,3%	53 €	+4,0%
Autres recettes d'investissement	3 €	-37,3%	0 €	+74,5%	20 €	-19,1%
TAUX D'EFFORT	35%	+5%	116%	+48%	33%	-0,9%

[illegible]

Pour un monde en commun

L'Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



www.afd.fr

Twitter : @AFD_France

LinkedIn : @Agence française de développement dans les Caraïbes-Guyanes

Instagram : afd_france

Immeuble Cascades III - 1, place François Mitterrand - 97200 - FORT-DE-FRANCE

Tél. : 05 96 59 44 73